



21 janvier 2025

(25-0560)

Page: 1/1

Original: anglais

**ÉTATS-UNIS – MESURES ANTIDUMPING VISANT LES FILETS DE  
POISSON EN PROVENANCE DU VIET NAM**

**NOTIFICATION DE LA SOLUTION CONVENUE D'UN COMMUN ACCORD**

La communication ci-après, datée du 17 janvier 2025 et adressée par la délégation des États-Unis et la délégation du Viet Nam au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 3:6 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

---

Les gouvernements des États-Unis d'Amérique et de la République socialiste du Viet Nam se réfèrent au différend *États-Unis – Mesures antidumping visant les filets de poisson en provenance du Viet Nam (DS536)*. Ils ont l'honneur de notifier à l'ORD, conformément à l'article 3:6 du *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends* ("Mémorandum d'accord"), que les parties sont parvenues à une solution convenue d'un commun accord à la question soulevée dans le présent différend.

Conformément à l'article 12:7 du *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*, les parties croient comprendre que le Groupe spécial se bornera dans son rapport à exposer succinctement l'affaire et à faire savoir qu'une solution a été trouvée. Elles fournissent une copie de la présente notification directement au Groupe spécial chargé du présent différend.

Nous vous demandons de bien vouloir faire distribuer la présente notification à l'ORD ainsi qu'aux Conseils et Comités compétents.

---